République Française

Département des Pyrénées-Orientales

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°31/2026

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	11

Date de la séance :
22 juin 2026 à 20h
Date de la convocation :
15 juin 2026

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de ***Monsieur Stéphane ROS, Maire.***

Présents : MM. Françoise AZEMA - Bénédicte BARNOLE -- Mélanie CATHALA - Fabien DOMENGE - Jordi GARCIA - Eric HERNANDEZ - Yann LAURENT - Stéphane ROS.

Absentes excusées : Enrique CATAFAU

Pouvoirs : Enrique CATAFAU donne procuration à M. Stéphane ROS.

Secrétaire de séance : Madame GARRETTE Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Objet : **Décision Modificative n°1 - Budget** annexe **« Lotissements Zone AGT ».**

Sur le rapport de M. Stéphane ROS, Maire, et sur sa proposition,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Lotissements Zone AGT » ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au budget afin de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent et les besoins constatés en cours d'exécution ;
Il est exposé au Conseil municipal que la présente Décision Modificative n°1 a pour objet :

- de reprendre le résultat de fonctionnement reporté ;
- d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement afin de tenir compte des dépenses et recettes constatées, notamment les prestations de services, les acquisitions de matériel, les travaux ainsi que le reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal ;
- de reprendre le solde d'exécution de la section d'investissement et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires.

Les mouvements proposés s'équilibrent en dépenses et en recettes de fonctionnement ainsi qu'en dépenses et en recettes d'investissement, conformément au document budgétaire annexé.

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20260622-312026-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (11 voix POUR)** de ses membres présents, décide de :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget annexe « Lotissements Zone AGT », telle que présentée ;
- d'adopter les mouvements de crédits correspondants en sections de fonctionnement et d'investissement ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire

Sylvie GARRETTE

Le Maire,

Stéphane ROS



Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20260622-312026-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026